

ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE,

DÉTERMINÉS à développer des relations amicales entre le Canada et la République populaire de Chine (ci-après appelés « les États contractants »),

RÉSOLUS à coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

ONT DÉCIDÉ de conclure un accord à cette fin et

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :